

ACTE DE MARIAGE

N° 2017 - 7 N° Ordre 2

de

Fabien, Cyril
AUPY

et de

Jocelyne, Claudine
FONTENEAU

Le **vingt et un octobre deux mil dix-sept** à dix huit heures, devant---
Nous ont comparu publiquement en la Maison Commune,-----

Fabien, Cyril AUPY, Technicien de laboratoire, né à Soyaux-----
(Charente), le 28 novembre 1983, domicilié à Aussac-Vadalle (Charente), 8--
Rue DE LA CHARMILLE, fils de Christian, Alain AUPY, décédé et de Martine,--
Simone, Marie, Germaine CHAPUZET, Exploitante agricole, domiciliée à-----
Champagne-et-Fontaine (Dordogne), Le Petit Rochat.-----

Et **Jocelyne, Claudine FONTENEAU**, Infirmière, née à Angouleme-----
(Charente), le 29 novembre 1984, domiciliée à Aussac-Vadalle (Charente), 8-
Rue DE LA CHARMILLE, fille de Jean-Paul, Roger FONTENEAU, décédé et de-----
Claudine, Ginette DILHAC, Exploitante agricole, domiciliée à-----
Marcillac-Lanville (Charente),-----

Sur notre interpellation, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas-
été fait de contrat de mariage; ils ont déclaré l'un après l'autre vouloir-
se prendre pour époux et Nous avons prononcé, au nom de la Loi, qu'ils sont
unis par le mariage;-----

En présence de Guillaume, Rémy, Robert GOYAUD, Ouvrier de-----
fabrication, domicilié à Brie (Charente), 156 Rue du Postillon, de Nadège,-
Carine AUPY, Ambulancière, domicilié à Cherval (Dordogne), Le Bourg, de---
Sylvain VIGIER, Professeur de mathématiques, domicilié à Vouharte-----
(Charente), 211 route de Xambes et de Emilie GAROT, Assistante-----
socio-éducative, domiciliée à Brie (Charente), 156 rue du Postillon,-----
témoins majeurs.-----

Lecture faite et invités à lire l'acte, les époux et les témoins ont-
signé avec Nous le Maire, Gerard LIOT, -----